

Objectifs :

Le candidat devra être capable de :

- Connaître le risque et la réglementation
- Conduire une démarche de prévention du risque Amiante.

Prérequis :

- Age 18 ans min
- Avoir satisfait à la visite médicale et aptitude au port des APR (appareils de protection respiratoires).

Moyens pédagogiques :

Salle de cours / Equipements de protection / Plateforme pédagogique / Matériels techniques

Durée :

5 jours soit 35 heures (initial)

2 jours soit 14 heures (1^{er} recyclage ou Recyclage à 3ans)

Tarif :

Nous consulter pour un devis

Lieu :

Agence d'Aigues-Vives ou de Bagnols-Sur-Cèze

Financement :

Rapprochez-vous de votre OPCO, du Compte Personnel de Formation ou du Pôle emploi pour les particuliers.

Accès :

L'inscription est validée après signature de la convention. Délai d'accès d'environ 30 jours.

Modalités pédagogiques

Alternance de cours théoriques, vidéos, démonstrations, exercices pratiques et questions/réponses

Tél. : 04 66 29 85 02

Mail : contact@acerfsformation.com

Site : www.acerfsformation.com

Présentation

Formations destinées aux travailleurs affectés aux activités définies aux articles R. 4412-94 du Code du travail pour des opérations de retrait, d'encapsulage, de démolition des matériaux amiantés.

Différentes catégories de personnel

Opérateur de chantier :

Travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou mode opératoire.

Encadrement de chantier :

Travailleur ayant au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger, coordonner l'exécution des travaux d'encapsulage, de démolition, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

Encadrement technique :

Encadrant technique, employeur ou tout travailleur possédant au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico commerciales, des études de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

	6 mois max.	Tous les 3 ans	
	Formation préalable	1 ^{er} recyclage	Recyclage
Opérateur de chantier	5 jours	2 jours	2 jours
Encadrement de chantier	10 jours	2 jours	2 jours
Encadrement technique	10 jours	2 jours	2 jours

Pour quoi ? Pour qui ?

Les entreprises de désamiantage doivent répondre aux normes en vigueur concernant la certification (NFX-46-010/11), elles doivent former leur personnel à la prévention des risques liés au désamiantage (arrêté du 23/02/2012).

Réglementation

Ces formations sont obligatoirement dispensées par des organismes certifiés et selon l'arrêté du 23 février 2012.

ACERFS Formation, organisme certifié sous le n° CPS FRA 0004/2012/AMI-S3/30.

Programme de la formation

Effectif

10 personnes maximum par session

Validation

Attestation de compétence et de capacité / Carte FORPREV

Compétences animateur

Formateur habilité sous-section 3 INRS/OPPBTB

Contenu de la formation

I) Accueil, présentation du programme de la formation

II) Prescriptions minimales de formation en théorie

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...): notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés

III) Prescriptions minimales de formation en pratique, sur plate-forme pédagogique

- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante.
- Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
Sont notamment visées : les méthodes de réduction d'émission de fibres amiantes et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements / les procédures d'entrée et de sortie de zone
- Connaître le rôle des équipements de protection collective, être capable de les utiliser selon les consignes établies. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel encadrant
- Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie
- Être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement.
- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés. . .

IV) Mise en situation sur chantier fictif (plate-forme pédagogique), évaluation théorique par QCM et évaluation pratique en binôme. Synthèse et bilan de stage.

Métiers et Débouchées

Emploi d'opérateur de chantier dans une société de désamiantage.

97.4%
de réussite

100%
de satisfaction